



## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE BARR



---

# REGLEMENT TAXI'CO

---

Le service proposé permet de se déplacer sur les 20 communes de la CCPB et les bourgs-centres de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile (Obernai) et de la Communauté de Communes de Rosheim (Rosheim). De plus, ce service est accessible aux habitants d'Obernai et de Rosheim pour des déplacements vers les bourgs centre suivants : Barr, Dambach la Ville et Epfig.

La prise en charge et la dépose doivent obligatoirement être opérées à l'adresse indiquée, en un lieu situé au sein même des agglomérations des communes susvisées et à l'heure exacte définie lors de la réservation en tenant compte de la particularité ci-après. Le non-respect des horaires perturbe gravement l'organisation et la qualité du service. En cas d'absence du client et à défaut d'annulation préalable de la course – au moins 1h avant la prise en charge programmée – celle-ci **sera facturée au client défaillant par le prestataire au tarif qu'il applique dans cette situation.**

Le service de TAD est accessible à toute personne physique quel que soit son âge ou le motif du déplacement en dehors des **exclusions** suivantes :

- les trajets scolaires ou extrascolaires,
- les trajets professionnels (y compris domicile-travail),
- les trajets hors zone géographique concernée,
- les trajets financés par un autre organisme (Sécurité Sociale, Pôle Emploi, CCAS, ESAT, ...).
- le transport d'enfant de moins de 12 ans non accompagnés par un adulte,
- les urgences médicales ou tout transport nécessitant un accompagnement médical,

Les personnes à mobilité réduite, nécessitant pour leurs déplacements l'usage d'un véhicule adapté, ont accès au transport à la demande, qui est organisé dans les mêmes conditions.

Le service fonctionnera du lundi au vendredi (sauf dimanches et jours fériés) de 8h à 18h et le samedi de 9h à 14h sur le principe du transport d'adresse à adresse.

Le service ne peut être utilisé **que sur réservation** au numéro 09 69 39 77 13 (appel non surtaxé). Les usagers devront réserver leur trajet au plus tard la veille de leur déplacement, par téléphone auprès de la centrale de réservation du lundi au vendredi de 8h à 17h30 et le samedi de 8h à 11h30. La centrale de réservation ne fonctionne pas le dimanche et les jours fériés. Les réservations souhaitées pour le lundi devront se faire au plus tard le samedi avant 12h.

Les transports assurés et autorisés sont **limités au maximum à un déplacement aller-retour par jour.**

Dans un trajet aller-retour si l'attente entre l'aller et le retour est demandée ou indispensable dans l'organisation du service, celle-ci pourra être facturée si elle est supérieure à une heure.

Le transporteur ne peut être appelé à assurer un transport de bagages, de colis ou d'animaux, sans le transport d'une personne.

Pour les demandes de trajets signalés le jour même, le transporteur n'aura aucune obligation de résultat envers l'utilisateur mais s'efforcera, tant que possible, de les intégrer dans le planning d'intervention.

En cas de demande de réservation d'un trajet couvert par une ligne de trajet collectif régulière le client sera renvoyé vers ce type de transport.

Le transport est gratuit pour les moins de 4 ans.

Les enfants de moins de 12 ans doivent être accompagnés par un adulte.

Une participation par personne et par trajet est perçue par le transporteur

Selon les réservations enregistrées et leurs localisations, la centrale de réservation établira l'itinéraire optimal permettant de minimiser le nombre de kilomètres effectués dans une optique de préservation de l'environnement. Cet objectif autorisera le transporteur à proposer aux usagers une modulation des horaires de transport souhaités par les usagers. Le transporteur pourrait ainsi proposer de regrouper plusieurs usagers pour optimiser les déplacements.

Les bagages des usagers sont acceptés à titre gratuit et dans la limite de l'espace disponible dans le véhicule.

Les personnes ne pouvant voyager seules peuvent être accompagnées gratuitement par un accompagnateur sous présentation de la carte d'invalidité (+80%) à la montée du véhicule. Les chiens d'assistance (aveugle, handichien...) sont acceptés.

Les chiens et animaux domestiques de petite taille sont également acceptés gratuitement à condition de pouvoir être transportés dans un sac, un panier ou une cage de transport adaptée.

Tout ce qui n'a pas été défini ci-dessus comme faisant partie du service TAD pourra faire l'objet d'une prestation supplémentaire comme par exemple : étape supplémentaire, attente entre deux trajets supérieure à 1h, transport ou manutention de colis ou bagages... Cette prestation sera payée par la personne transportée directement au prestataire à son tarif.

Le paiement de la course à charge de client est assuré au moment de la prise en charge.

Le non-respect de ces principes sera signalé par le transporteur à l'organisateur du service qui après rappel à l'ordre et en cas de récidive, pourra le cas échéant faire interdire le client d'accès à la réservation pendant une durée pouvant aller de trois à six mois.

Fait à Barr, le 11 octobre 2019

Le Président

Gilbert Scholly

